

✉ Mgr Têtu sera absent de Québec depuis le 4 juillet courant jusqu'au 16. Les messieurs qui ont affaire à lui sont priés d'attendre son retour pour lui adresser des lettres.

### Nominations ecclésiastiques

Pardécision de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque, ont été nommés: M. l'abbé Joseph-D. Beaudoin, curé de Saint-Jean-Baptiste de Québec; M. l'abbé P.-Art. Lacasse, curé de Honfleur (Bellechasse).

### La Saint-Jean-Baptiste

Lundi, le 26, on a célébré, à l'église de Saint-Malo, la fête nationale pour la ville de Québec.

Suivant l'usage, la Société Saint-Jean-Baptiste de Saint-Sauveur, qui avait charge, cette année, de la célébration, est venue dès le matin présenter ses hommages à Sa Grandeur Mgr l'Archevêque, représenté par Mgr Marois, vicaire général, qu'entourait le clergé de la maison archiépiscopale. A la belle adresse du Président de la Société, Mgr le grand vicaire fit une réponse très appropriée, montrant les heureux fruits de l'union intime qui exista toujours chez nous entre la religion et la patrie, et souhaitant que notre patriotisme se révèle de plus en plus par l'action et non pas seulement par des paroles fugitives.

### Prières à réciter après la Messe

Le décret de la Sacrée Congrégation des Rites du 17 juin 1904 accorde une indulgence de sept ans et sept quarantaines, au prêtre, et à quiconque récite avec lui, à la fin des prières qui suivent la messe privée, une triple invocation au Sacré-Cœur de Jésus. La Sacrée Congrégation des Rites a transmis, par le Vicariat, la déclaration qu'on va lire, aux recteurs des églises et à toutes les communautés religieuses de Rome. On avait ainsi interrogé :

« Suffit-il, pour gagner les indulgences, que le prêtre dise seulement : *Cor Jesu sacratissimum*, et que le peuple réponde : *Miserere nobis* ?

La Sacrée Congrégation a décidé de répondre :

« *Affirmative.* »